



Compte rendu de la quatrième réunion du comité de suivi et de coordination du réseau national de la politique agricole commune (PAC) du Plan stratégique national (PSN) 2023-2027

Jeudi, le 30 janvier 2025 au Lycée Technique Agricole (LTA) à Gilsdorf

Liste de présence

Prénom	Nom	Organisation
Martine	Hansen	Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture
Tom	Delles	Directeur du Lycée Technique Agricole
Philip	Birget	ANF
Françoise	Bonert	MA - Réseau national de la PAC
Jeff	Dondelinger	MA - Autorité de gestion
Frank	Elsen	Naturpark Öwersauer pour parcs naturels
Josiane	Entringer	MA - Réseau national de la PAC
Marc	Fiedler	IVV
Serge	Fischer	IVV
Christian	Hahn	LWK
Sebastian	Hans	MA - Autorité de gestion
Caroline	Hervé	Co-point de contact pour le Luxembourg
Claude	Hostert	Luxinnovation
Nico	Kass	Bauern-Allianz
Philippe	Keipes	Centrale Paysanne Luxembourgeoise - Service Jeunesse
Sarah	Mathieu	GAL Zentrum Westen pour les régions LEADER
Caroline	Merten	ALVA
Patrick	Meurin	SER
Sarah	Mignolet	Suppléante du point de contact pour le Luxembourg
Elisabeth	Modert	IGF
Daniela	Noesen-Steiger	Vereenegung fir Biolandwirtschaft Lëtzebuerg a.s.b.l.
Guy	Reiland	LTA
Vincent	Ritzenthaler	Centrale Paysanne Luxembourgeoise
Christine	Schneider	SER
Pierre	Treinen	SER
Conny	Van de Sluis	Fédération Horticole Luxembourgeoise
Tom	Van den Bossche	natur&ëmwelt a.s.b.l.
Stéphanie	Zimmer	IBLA

1. Mots de bienvenue

Monsieur Tom Delles, directeur du Lycée Technique Agricole (LTA) souhaite la bienvenue aux participants du comité.

Madame Martine Hansen, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture adresse ses mots de bienvenue aux membres du comité et les remercient de participer si nombreux.

2. Introduction des représentantes de la Commission européenne

Les représentantes de la Commission européenne (COM) se présentent et remercient l'autorité de gestion (AG) pour la bonne collaboration dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique national (PSN). Elles expriment leur reconnaissance pour la grande délégation réunie au comité de suivi, sachant que le contact avec les acteurs permet de mieux comprendre la situation sur le terrain.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans modification.

4. Période PSN 2023-2027 : Rapport annuel de performance 2024

Les détails de la mise en œuvre du PSN sont présentés sur base du Rapport annuel de performance 2024 (RAP) (cf. point 4 dans la présentation pour plus des détails). La version préliminaire du RAP 2024 qui couvre la période de l'année financière du 16.10.2023 au 15.10.2024 a déjà été envoyée aux membres du comité pour avis avant la réunion. Vu l'envoi tardif des documents, les membres peuvent exprimer leurs commentaires par procédure écrite jusqu'au 12 février 2025.

Sur base des chiffres présentés, l'AG constate le succès de la plupart des interventions en raison de la participation élevée des agriculteurs. D'autres interventions étaient moins sollicitées (p.ex. certain éco-régimes pour surfaces non productives). La sous-performance de certains indicateurs peut être expliquée par des raisons administratives. Les engagements faits ne s'expriment pas encore par des paiements et ne sont donc pas représentés dans le rapport (cas des aides à l'investissement).

La Baueren-Allianz observe que moins d'étables ont été construites dans les années 2022 et 2023 et s'attend à ce que le nombre de constructions augmente de nouveau après 2024.

La Chambre d'agriculture se questionne sur l'attribution des réalisations des interventions aux indicateurs de résultat : comment et sur quelle base la décision a-t-elle été prise d'attribuer le résultat d'une intervention à quel indicateur de résultat ? L'AG répond que les liens entre indicateurs et réalisations est le résultat des négociations avec la COM qui ont été basées sur des informations issues des études scientifiques.

La Baueren-Allianz observe que les interventions environnementales ne prennent pas en compte les mesures nationales, notamment les mesures 'Biodiv'. L'AG confirme cette observation et souligne que le RAP reprend uniquement les mesures cofinancées par les fonds EU. Cependant, les instruments nationaux seront pris en compte lors de l'évaluation du PSN.

La Baueren-Allianz et la Chambre d'agriculture soulignent qu'il y a certains conflits entre les aides co-financées du PSN et les aides nationales sous le régime 'Biodiv'. Pour la majorité des aides co-financées, seuls les agriculteurs actifs peuvent bénéficier de ces aides alors que le régime 'Biodiv' est ouvert à tout propriétaire de terres. Certaines interventions des deux régimes sont comparables ce qui crée une certaine « concurrence ». L'éligibilité des agriculteurs non actifs crée aussi un conflit d'utilisation du sol. *[Précision de l'AG : cette incohérence a été relevée dans le cadre de l'évaluation transversale.]*

5. Activités d'évaluation sur la mise en œuvre du PSN

L'AG présente les résultats préliminaires de la première évaluation du plan d'évaluation de la PAC. Entre octobre 2024 et février 2025, l'évaluation sur la mise en œuvre de la PAC a été effectuée par l'analyse de l'efficacité, de la pertinence, de la cohérence et de la valeur ajoutée européenne (cf. point 5 dans la présentation pour plus des détails).

Les membres du comité recevront une version finale du rapport fin février. Pour donner suite au besoin des membres du comité de se familiariser avec les résultats de l'évaluation et d'en discuter, un point sur l'évaluation sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité.

Le LTA demande si les influences des facteurs externes sur la réalisation des objectifs sont reprises dans l'évaluation et si la PAC met à disposition des outils permettant de réagir directement sur des évolutions au marché agricole. L'AG répond que l'évaluation prend en compte prioritairement la mise en œuvre de la PAC. Les futures évaluations sur l'effectivité des mesures vont également traiter l'impact des facteurs externes, p.ex. celui du prix pour les engrais. De plus, l'AG précise que le PSN ne permet pas d'introduire des modifications rétroactives ou immédiates. L'AG est en mesure de réagir avec un délai d'environ 12 à 18 mois en raison des processus administratifs étendus au niveau national et européen. L'AG constate que ce délai est très long, mais ne peut pas être raccourci comme le Luxembourg est tenu de respecter des règles UE et une transcription en droit national des modifications approuvées par les services de la Commission.

6. Présentation des activités du réseau national de la PAC en 2024

L'AG présente les activités du réseau national de la PAC depuis la dernière réunion du comité. En automne 2024, des chargés de mission pour promouvoir le développement villageois ont été embauchés auprès des bureaux LEADER.

Le comité demande plus de précisions sur les postes créés. L'AG précise que chaque région LEADER a reçu l'accord pour une demi-tâche. Les postes sont financés par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture.

7. Projet 'Landwirtschaft erliewen'

L'AG présente le projet 'Landwirtschaft erliewen' à l'aide de son [site internet](#). Le projet vise à renforcer le lien entre la société civile et le secteur agricole en offrant des opportunités d'échange entre jeunes élèves et agriculteurs. Les agriculteurs peuvent s'inscrire sur le site-web et offrir des visites à des classes scolaires. Le matériel d'information spécifique pour les agriculteurs et pour les classes scolaires est mis à disposition sur le site.

La question est posée si une formation est prévue pour les agriculteurs qui participent au projet. L'AG répond qu'une formation de base de 4 heures est obligatoire afin d'informer sur le déroulement des visites et sur des éléments de sécurité.

Le comité demande si le site web sera encore traduit dans d'autres langues vu qu'il est actuellement seulement disponible en allemand. Le MA précise que la traduction en français est déjà en cours et qu'une traduction en anglais est aussi planifiée.

8. Divers

Il n'y a pas eu de remarques sous ce point.

9. Présentation et visite du Lycée Technique Agricole

La réunion du comité est clôturée par une présentation et une visite du LTA offertes par M. Guy REILAND.

Sebastian HANS (sebastian.hans@ma.etat.lu)